

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 184**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA**

---

**OBJET**

Aide au développement du sport départemental: manifestations sportives - 7ème répartition

---

**Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
0413319696**

## **PRESENTATION**

Dans le cadre du traitement des demandes de subventions pour des manifestations sportives, le Département s'est doté d'un cadre d'intervention formalisé dont les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les clubs affiliés et Comités Départementaux affiliés et agréés dont le siège social se situe dans le Département.
- La manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental.
- La demande complète doit être déposée 3 mois avant la date de la manifestation afin qu'elle puisse faire l'objet d'une étude attentive.
- Chaque association sportive ne peut constituer plus de deux demandes annuelles par discipline sportive.
- Dans tous les cas, l'objet de la manifestation doit être en corrélation avec la politique sportive du Département et traité en fonction de la nature et de la place occupée par la discipline sportive dans le département.

## **PROPOSITION**

- 1) Par délibération n°151 du 13/07/2016, la Commission Permanente du Conseil départemental, a décidé d'attribuer à l'association FURACAO une aide d'un montant de 3 000,00 € au titre de l'année 2016 pour le projet suivant: organisation d'un gala d'arts martiaux "MASSILIA FIGHTING CHAMPIONSHIP". le 17/12/2016 à Marseille.

Cette manifestation qui devait se dérouler le 17 décembre 2016 sera reportée au premier trimestre 2017. Il est proposé de maintenir cette subvention en faveur de cet évènement.

- 2) Il est également proposé dans ce rapport de soutenir les manifestations qui participent à l'identité du département en rayonnant largement au-delà par leurs aspects économiques et médiatiques.

Ainsi, les manifestations prioritairement soutenues, seront celles représentant un niveau sportif élevé (niveau international et national), celles faisant l'objet d'une participation massive, ainsi que celles accueillant un large et nombreux public.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'attribution de subventions en faveur de :

4 associations pour l'organisation de 4 manifestations sportives pour un montant total de 19 600 €

### **CONSEQUENCES FINANCIERES**

<b><i>N° programme</i></b>	<b><i>N° d'opération</i></b>	<b><i>Libellé</i></b>	<b><i>Imputation</i></b>	<b><i>Engagement CP</i></b>
10 408	1 002711	<b><i>MANIFESTATIONS SPORTIVES 7ème répartition</i></b>	65 – 32 - 6574	19 600 €

### **CONCLUSIONS**

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser à signer, en cas de subvention supérieure au seuil de 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

En cas de décision favorable, la dépense correspondante à cet objet, s'élèvera à 19 600 €

La dépense d'un montant de 19 600 € sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget du Département sur le chapitre 65 au titre de l'exercice 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL